



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/02/009

Domaine et patrimoine – autres actes de gestion de domaine public

**OBJET :** Appel à projet – guinguette  
place Gambetta

Séance du 10 février 2025

Date de convocation : 4 février 2025

Membres en exercice : 33

26 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

**Présents :** Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON.

**Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD

Jean-Paul BERTRAND a donné procuration à Benjamin ROUVIERE

Sandrine RIOS a donné procuration à René GIMENEZ

Jean-Pierre GUSAÏ a donné procuration à Serge GARNIER

Agnès AUGUSTE a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Alexandre BRIGNACCA a été élu à l'unanimité par 33 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

**RAPPORTEUR** : M. Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : La Ville de Vauvert souhaite proposer une occupation temporaire de la Place Gambetta, appartenant au domaine public de la Ville, dont l'objectif est d'y installer un espace de restauration et de convivialité de type « guinguette ». Le projet doit proposer une utilisation optimale du site à compter du mois de mai 2025 et au moins jusqu'en septembre 2025 en adaptant les activités et les aménagements en fonction des événements envisagés. Il doit permettre de créer un espace de convivialité attractif pour différents publics.

Dans le cadre du projet de la requalification et redynamisation de la place Gambetta et en application de la convention « *Petites Villes de Demain* » signée avec les partenaires associés en date du 8 juillet 2024, et conformément à l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent appel vise à recueillir tout projet répondant à ces objectifs.

**Une vocation culturelle, patrimoniale, solidaire et sociale**

Lieu de rencontre, et d'initiatives, la Place Gambetta se situe dans l'hyper centre de Vauvert, au cœur de la cité historique. La municipalité souhaite contribuer à dynamiser l'activité commerciale en cœur de ville, notamment sur ce lieu emblématique, cher aux Vauverdois.

Laboratoire d'initiatives, cette place a pour but de mettre en réseau les habitants et les associations locales, tout en s'alliant aux éléments patrimoniaux qui l'entourent, y permettant de formuler un lieu dédié à la convivialité, au partage et à la découverte.

De futures manifestations inscrites dans la programmation culturelle de la ville, permettront de renforcer l'objectif de la municipalité, de participer à la pluridisciplinarité de la ville dans le champ culturel, patrimonial, solidaire et social.

Ainsi, la municipalité souhaite l'ouverture d'un appel à projet pour la mise en place d'une guinguette sur la Place Gambetta.

La convention d'occupation du domaine public sera accordée intuitu personae à l'occupant. La date de début de l'exploitation souhaitée est le 1<sup>er</sup> mai 2025. La mise en place des installations pourra se faire à compter du 15 avril 2025.

**PROPOSITION** : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement d'un appel à projet selon les modalités ci-dessus définies.

**DECISION** : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE (2), Florinda RACE, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le maire,  
  
**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

